Maurice André Gaillard

Confrère de l'Oratoire

Conseiller à la Cour de Cassation

Entré: 1778

Né à Château Thierry (Aisne), le 16 octobre 1757

Mort à Paris, le 11 Décembre 1844

Notes bio-bibliographiques

G. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Mon catalogue = Maurice André Gaillard

sur la liste du 1 avril 1790

à l'Académie royale de Juilly supléant de pension

âgé de 32 ans, entré en octobre 1778 acolythe

Il assiste le 13 août 1840 à la reconnaissance des restes du Cardinal de Bérulle et à leur translation au séminaire de S. Sulpice. On le dit alors conseiller honoraire à la cour de Cassation et officier de la Légion d'honneur. cf Lascasas : le cardinal de Bérulle devenu la Champagne son pays -- 1840. appendice

---

en 1788 la Rhét. à Boulogne

en 1789-90 C. Maurice André Gaillard, régent de 2e à Arras

Feuille de la République N 106 Sextidi, 10 Nivôse an III p. 2

Voici les noms des savants, des Hommes de Lettres et des artistes auxquels la Convention Nle, dans sa séance d'hier, a accordé d'honorables secours :

..... Gaillard.

M.M. 616, p. 22 N. 178 =

Le Conf. Maurice André Gaillard, de château Thierry, dioc. Soissons, 21 ans, fils de Maurice Gabriel Gaillard, chirurgien et Marie Nicole Cossé

humanités à Provins, philosophie à Soissons

entré à Paris le 10, admis le 23 octobre 1778

200tt de pension

2

M. M. 613, p. 153, N° 616 =

Maurice André Gaillard, né à Château-Thierry, diocèse de Soissons le 16 octobre 1757
reçu le 23 octobre 1778, Tonsuré

1779 Juilly, préfet de pension
1780 " régent de 6
1781 Vendôme " 5
1782 " " "
1783 Effiat préfet de pension
1784 Arras " "

Liste d'avril 1790 =

Il est à Juilly, suppléant de pension. Il a 32 ans
entré en octobre 1778 acolythe

1778-79 Institution de Paris
1779 1780 Juilly préfet de chambre commune
1780 - 1781 " régent de 6
1788 - 1782 à Vendôme, régent de 5e
1782 - 1783 à Effiat préfet de pension
1783 - 1784 à Arras, préfet de pension
1784 - 1785 à Arras "
1785 . 1786 " 3
1786 - 1787 " 2
1787 - 1788 " 2
1788 - 1789 à Arras, régent de 2e
1789 - 1790 Juilly suppléant de pension
1790 - 1791 Juilly - suppléant de pension
1791 - 1792

M. Gaillard, ancien oratorien,
conseiller à la cour royale,

ami intime de Fenelon, descendit
au milieu de nuit il le fit reconnaître
et fut mis en rapport avec M
Capelle.

Mémoires d'outre-tombe
4 B. P. 124. édition de Liège 1849

Maurice André Gaillard 3

Biographie des Hommes vivants, par une Société de gens de lettres. Paris Michaud 1817
T. III p 199

Gaillard (Maurice André) né à Château-Thierry le 13 oct 1757, appartenait à la Congrégation de l'oratoire et professait au collège de Juilly en même temps que Fouché. Pendant que son ancien collègue augmentait une si funeste célébrité à la Convention, M. Gaillard s'était retiré à Melun, où il exerçait les fonctions de défenseur officieux auprès du tribunal criminel. Il fut assez heureux pour sauver beaucoup de victimes, surtout parmi les ecclésiastiques.

Au bout de quatre ans, des circonstances moins fâcheuses permirent à M. Gaillard de se rapprocher de son collègue, qui le recherchait et qui lui accorda une confiance illimitée. Il s'en servit d'une manière très noble et très généreuse. Un grand nombre d'émigrés et de fidèles serviteurs du roi, tels que MM. de Polignac, Belloc, Boscheron-Desportes, etc, etc, lui durent la liberté et la vie. Ce fut surtout à M. de Vitrolles qu'il rendit les plus grands services pendant les Cent-jours de 1815. Le jour même de l'abdication de Buonaparte, M. de Vitrolles sortit de prison; et, dès le lendemain, il écrivit deux lettres, l'une à S.A.R. Monsieur et l'autre à lord Wellington, lettres que M. Gaillard porta à Cambrai, sous la protection de Fouché, qui lui en facilita les moyens. S.A.R. eut la bonté de donner à M. Gaillard les témoignages les plus touchants de satisfaction; et, le 28 août 1815, il fut nommé à une place de conseiller à la cour de cassation, qu'il occupe encore aujourd'hui. Il avait été auparavant juge, ensuite président au tribunal criminel de Melun, et enfin conseiller à la Cour royale de Paris. Il avait souvent présidé les Assises dans cette dernière Cour avec beaucoup de distinction, notamment dans la fameuse affaire de Michel et Régnier

Son frère fut lieutenant général de police à Bordeaux le 31 mars 1815 et remplit ces fonctions délicates avec intégrité et modération. Le sieur Reigny écrivait le 10 juin à Bonaparte (copie

la commission de haute police ne faisait rien ; que le lieutenant général de police, Gaillard, était incapable d'obtenir de bons résultats, parce qu'il avait la prétention de faire dire dans la ville qu'il était un brave homme, et que, pour y parvenir, il ne servait Sa Majesté ni avec cette vigueur, ni avec ce dévouement qu'exigeaient les circonstances. »

Au mois d'août 1815, M. Gaillard fut ~~remplacé~~ rappelé à Paris et remplacé par M. De Cazes.

D.S.

Biographie nouvelle des Contemporains par Arnault etc. Paris 1822 T. VII p. 411

Gaillard (Maurice André) ancien membre de la Cong. de l'oratoire, né en 1757, était professeur dans un collège où il eut l'occasion de se lier avec Fouché, qui y remplissait les mêmes fonctions, et qui devint depuis si fameux à la Convention, puis au Ministère de la Police. M. Gaillard, pour se soustraire aux dangers auxquels ses principes politiques pouvaient l'exposer, s'était retiré dans une petite ville de province, où il exerçait les fonctions de défenseur officieux. Fouché l'y découvrit, et chercha à l'attirer auprès de lui, à cause de l'amitié qui les avait unis. M. Gaillard ne fit aucune difficulté de se rapprocher de son ancien confrère, qui lui accorda sa confiance. Il le chargea, en 1815, de porter de la part de M. de Vitrolles une lettre à Lord Wellington et une autre à M. le Comte d'Artois. Cette mission lui valut la place de conseiller à la Cour de Cassation, place qu'il occupe encore aujourd'hui. Il avait déjà été auparavant conseiller à la cour royale de Paris, dont il présida souvent les assises.

Hamel : Histoire de Jesus p. 293

Le P. Gaillard (Maurice André) né à Châteauneuf-Thierry en 1757, et reçu dans l'Oratoire en 1778. Débuta l'année suivante à Juilly comme préfet de pension, y fit la 6e en 1780, continua l'enseignement des classes de grammaire à Vendôme, à Effiat et à Arras, obtint celui de la

Rhétorique à Boulogne en 1787 et revint à Juilly comme suppléant des classes en 1788 « D'une piété sévère, dit Arnault dans ses Mémoires, il exerçait sur ses élèves une vigilance inquisitoriale. Un jour, le P. Mandar lui montrant un portrait de Jean Jacques : Voilà, dit-il, un homme qui, si on lui avait rendu justice, aurait été brûlé vif avec ses écrits. Le P. Gaillard, continue Arnault, en devenant le citoyen Gaillard, conserva-t-il la même rigidité de principes ! C'est fort douteux. (1) »

(1) Mémoires d'un sexagénaire T. I

Toujours est-il que ce furent la Révolution et l'intimité de ses rapports avec Fouché qu'il avait connu à Juilly, qui firent sa fortune.

Il en profita, lors de la suppression des ordres religieux, en 1792, sous l'habit de garde national, qu'il prit en échange de la robe oratorienne, s'arrêta avec sa compagnie à Melun, y resta, s'y maria et, grâce au crédit de Fouché, devint bientôt après président de la Cour de justice criminelle de Seine et Marne. Un jour, en cette qualité, il adressa au Premier Consul, de passage à Melun, un compliment adroit et court comme les aimait Napoléon. Le soir même, il en fut question aux Tuileries devant Fouché, qui saisit cette occasion de le faire nommer successivement député au Corps législatif, puis conseiller à la Cour impériale de Paris lors de la suppression de cours de justice criminelle en 1811. Enfin appelé en 1815 à la cour de Cassation où il siégea jusqu'en 1831, il mourut en Xbre 1844, dans les plus sentiments de sa jeunesse, et emporta dans la tombe le témoignage de n'avoir pas cultivé pour lui seul la sinistre amitié de Fouché, mais de l'avoir fait servir, au temps de la Terreur, à arracher à une mort certaine une foule de victimes et, plus tard, à rendre à bien des émigrés une partie de leurs biens.

Il a laissé un ouvrage qu'il composa dans sa retraite : Des qualités et des devoirs d'un Président de Cour d'assises, dont l'épigraphe, qui fait estimer le livre et le magistrat, porte que « les débats ne s'ouvrent pas pour prouver que l'accusé est coupable, mais pour rechercher s'il est coupable. »

Robinet = Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire Paris 1.D. T II p 3

" Gaillard (Maurice André) Défenseur officieux, législateur et magistrat, né à Château Thierry (Aisne) le 16 oct 1757 de Maurice Gabriel Gaillard, maître en chirurgie et de Marie Nicole Cossé ", mort à Paris le 11 Xbre 1844 ; était Défenseur officieux à Melun quand il devint président du Directoire de Seine et Marne, puis commissaire général de la préfecture de la même ville ; entra dans la magistrature et fut nommé président au tribunal criminel ; entra, le 2 Vendémiaire an XIV, au Corps législatif comme Député de Seine et Marne où il siégea jusqu'en 1810. Le 9 X de la même année, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Paris, se rallia à la Restauration qui le nomma, le 28 août 1815, conseiller à la cour de cassation, puis fut admis, le 31 juillet 1831, à la retraite.

Gaillard (Maurice-André), licencié en droit et professeur de belles-lettres;
oratorien à Juilly, membre de l'adm.on dépt.le de Seine-et-Marne à la révolution, président du directoire du départt., juge depuis à Tournan, juge et président de la cour de justice criminelle à Melun, conseiller à la cour impériale de Paris, député de Seine-et-Marne de 1807 à 1810, conseiller à la cour de cassation de 1815 à 1831.

Auteur d'un ouvrage intitulé: Des qualités et du droits d'un président de cour d'assises (Paris, 1832, in-8.o).

Né à Château-Thierry le 16 octobre 1797, fils d'un m.e en chirurgie;
Marié à Melun le 21 janvier 1793 à Marie-Anne-Geneviève-Victoire Estancelin;
Mort à Paris le 11 décembre 1844.

MM 617 P151 N 4874 :
Le confrère Maurice Adrien Gaillard
né à Château Thierry, dioc. Soissons 21 ans
fils de Maurice Gabriel Gaillard, chirurgien et Marie Nicole Cossé
humanités à Provins, philos. à Soissons
entré à Paris le 10, reçu 23 oct. 1772
pension 200 ₶

9331 **Despatys** (Baron). Un ami de Fouché, d'après les Mémoires de Gaillard, anc. oratorien. Préface de L. Madelin. Portrait héliograv., 2e édit. *Paris, Plon*, 1911, in-8, br. de 496 pp. 15 fr.

Gaillard

Adry III 8 ×

C Maurice André Gaillard
3 avril 89
Boulogne — Arras 3

C Macaire André Gaillard
lundi 6 juillet 1789
sous diacre

C Maurice André Gaillard
Arras Juilly suppl pension
2 sept 89

- 7 Lettres autographes.

- 1 mémoire adressé aux "prêtres de Jarlhy" pour leur suggérer le rétablissement de l'oratoire

(attribution faite le 30 avril 1973 - M.C).

Marquet.

Les Mémoires
de Gaillard

1/ Voir si mémoires conservés à l'évêché de MEAUX ??

d'après le P. Bonnardet qui en donne des extraits dans le dossier Carichon (archive du P. Bonnardet, à finir).

2/ par contre Madelin (Fouché) en parle comme étant la propriété des descendants Caillaux, puis du Baron Rambaud.

?

3/ → l'archiviste de Meaux m'a écrit n'avoir pas connaissance de ces Mémoires ...

M Bonnand N° [illegible]

Adr. Télégrap.
COUPURES PARIS
TÉLÉPHONE
101.50
ASCENSEUR
Fondé en 1889

Le COURRIER de la PRESSE
A. GALLOIS & CH. DEMOGEOT
21, BOULEVARD MONTMARTRE. PARIS
FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES
SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS

A LOUER POUR PUBLICITÉ
Le Verso et partie du Recto
des fiches du COURRIER de la PRESSE

TARIF :
Tarif réduit, d'avance, sa de temps limi

Journal : L'ACTION FRANÇAISE
Date : 4 OCTOBRE 1909
Adresse : CHAUSSÉE-D'ANTIN
Signé :

Chronique des Lettres

LES MÉMOIRES DE GAILLARD

Les mémoires de Gaillard, que le baron Despatys vient de publier chez Plon, se rapportent à l'époque de la Révolution, de la Terreur et du Directoire (1791-1794). Gaillard est un personnage ignoré de l'Histoire. Ce n'est pas une raison pour que ses souvenirs ne puissent apporter une contribution très précieuse à la connaissance historique du temps où il a vécu. Ils offrent le même genre d'intérêt et d'utilité que pourrait offrir à l'historien futur de la Troisième République le journal privé d'un préfet de Combes ou de Waldeck-Rouseeau.

Jusqu'à Taine, les historiens de la Révolution n'avaient guère raconté que les événements parisiens et les événements militaires. Il est à peine exagéré de dire que Taine a inauguré l'étude de la Révolution en province. De très nombreux travailleurs l'ont suivi dans cette voie Et l'on a peine à comprendre comment le public, le public instruit, s'était si longtemps contenté de tableaux de la Révolution qui, ne retraçant que les séances de la Convention ou du Comité de Salut public, les scènes du Tribunal révolutionnaire et les mouvements des armées, laissaient ignorer les changements survenus entre 1791 et 1800 dans la condition de tous les Français qui ne furent alors ni députés, ni émigrés, ni guillotinés, ni soldats, c'est-à-dire de vingt-six ou vingt-sept millions sur une trentaine. Ainsi réduite à sa partie violemment dramatique, l'histoire de la Révolution n'offrait qu'un sens fragmentaire. Même admît-on à la charge de Taine les censures de M. Aulard (et l'on sait que M. Aulard s'est fait ridiculement battre, que la véracité et l'exactitude de Taine sont sorties confirmées de ce débat), il faudrait lui reconnaître la gloire de s'être le premier assujetti au plan d'une histoire complète et vraiment intelligible de la Révolution française. A choisir, peut-être la monographie historique exacte et détaillée de deux ou trois départements français sous la Révolution en dirait-elle plus long à un bon esprit sur la nature et les moyens d'exécution de l'entreprise révolutionaire que la lecture de tous les débats de la Convention. Dans ce cadre peu étendu de la province ou de la petite ville, nous nous représentons clairement et familièrement les éléments de l'état social et leurs rapports ; nous saisissons le mécanisme et l'exacte portée, soit des crises passagères, soit des changements durables qu'ils subissent. Et ce que nous voyons, par exemple, à peu près partout entre 1789 et 1793, c'est comment le principe absurde et inapplicable de la souveraineté nationale, en se mêlant, pour les empoisonner, aux réformes les plus nécessaires ou naturelles, a pour effet de faire passer la puissance publique aux mains, non pas du tout du menu peuple, mais d'une canaille composite et cruelle de ratés et de déclassés.

◇ ◆ ◇

Les Mémoires de Gaillard sont comme l'histoire politique et administrative du département de Seine-et-Marne entre 1791 et 1799.

Né en 1757, fils d'un maître en chirurgie de Château-Thierry, Maurice-André Gaillard entra à vingt-deux ans chez les Oratoriens, non pas comme religieux, mais comme confrère laïque. Il compléta chez eux ses études et exerça pendant dix ans, dans leurs collèges, à Boulogne-sur-Mer, à Arras, à Juilly, les fonctions de professeur de rhétorique. Désigné en 1791 comme un des électeurs de Seine-et-Marne, il y prit de l'importance et fut bientôt nommé membre du conseil général, puis président du directoire exécutif de ce département. Il perdit cette place en 1792, à la suite de la chute de la royauté et des élections à la Convention. Mais l'incapacité des nouveaux administrateurs les obligea à le garder comme chef de division, puis comme secrétaire général. En 1801, il entrait dans la carrière judiciaire ; il finit conseiller en cassation.

On reprochera au baron Despatys d'avoir ignoré les humbles règles du métier d'éditeur. Au lieu de donner les notes laissées par Gaillard, il a composé avec la substance de ces notes un récit continu dont le fond est assurément de Gaillard, mais dont la forme est de lui. Les spécialistes se plaindront du procédé. Si le texte de Gaillard offrait des lacunes rendant malaisément intelligibles les événements qu'il rapporte, M. Despatys pouvait et devait combler ces lacunes pour la commodité du lecteur, mais à la condition de bien marquer la distinction entre ce qui est de lui-même et ce qui est de Gaillard et de donner les phrases mêmes, fussent-elles boiteuses, de celui-ci. L'authenticité de cette publication est sensible, surtout en ce qui concerne les souvenirs d'administrateur de Gaillard. Mais avec un peu de malveillance il sera facile d'accuser le baron Despatys d'avoir fait un arrangement. Il prête le flanc.

Glanons dans les souvenirs de Gaillard quelques-uns de ces faits que Taine appelait significatifs, en ce sens qu'ils ressemblent aux « faits expérimentaux » du laboratoire, qu'on y surprend le fonctionnement de quelque mécanisme général.

◇ ◆ ◇

On sait que l'ancienne France eut souvent à souffrir des disettes. Il n'y a pas de grief à tirer de là contre son état politique. Ce fléau était alors universel en Europe et sa disparition progressive est due à des progrès matériels dont les Lienfaits se sont répandus *partout et dont* on essayerait vainement de faire honneur à la Révolution. De 1789 à 1792, Seine-et-Marne ayant été très éprouvé par l'insuffisance du blé, les Jacobins ne cessèrent d'envoyer des émissaires dans les villages pour exaspérer les paysans en leur persuadant que si la cherté du blé et des vivres se faisait sentir, c'est que Louis XVI et la Cour voulaient affamer le peuple pour l'abrutir et restaurer l'ancien régime. Ils entraînaient vers Melun des bandes excitées et en armes dont ils savaient qu'une répression inévitable allait aigrir plus encore les sentiments et fortifier l'esprit de révolte. Mais il advint que deux ans plus tard, les récoltes ayant été meilleures, la Convention rafla tout le blé du pays pour le vendre à l'étranger et employer le prix du marché à l'entretien des troupes aux frontières. Seulement elle avait, par le moyen des comités révolutionnaires, « inspiré une terreur telle, que le peuple, tout souverain qu'on l'avait fait, mourait de faim au milieu de l'abondance et voyait, sans oser protester, enlever dans ses campagnes, des convois immenses du plus beau blé. A Melun, où deux ans auparavant il y avait eu révolte, quand le blé montait assez pour que le pain se vendit plus de deux sols la livre, on a pendant plusieurs mois distribué à chaque individu, tous les matins, quelques onces de pain d'avoine, dans lequel entrait de la farine de pois gris, de l'amidon et l'on n'entendait pas un murmure... » Un murmure envoyait à l'échafaud. Le peuple souverain était mâté.

Un autre point à relever dans les souvenirs de Gaillard, c'est la confirmation qu'ils apportent à un fait capital de l'histoire de la Révolution, fait établi depuis fort longtemps, mais sur lequel on ne saurait trop revenir pour l'instruction du public. Je veux parler de l'influence décisive des massacres de septembre 1792 sur tout le cours de la Révolution. Sans ces massacres, peut-être la royauté, qui n'était encore qu'à demi tombée, se fût-elle relevée. Ils furent combinés (et très savamment) pour rendre ce relèvement impossible et pour livrer définitivement la France au parti révolutionnaire. Et il serait tellement vain de vouloir les expliquer autrement, de leur ôter ce caractère d'œuvre concertée et organisée, que la consigne de l'histoire officielle, de l'histoire asservie, est aujourd'hui de n'en plus dire un mot. Il faut que les Français ne sachent plus que plus de 1.500 innocents furent assommés dans les prison de Paris en septembre 1792. Vous ne trouverez pas dans les 800 pages en texte serré de l'« Histoire politique de la Révolution française » de M. Aulard la plus légère allusion aux massacres de septembre. Il les a traités comme il eût pu faire l'effondrement d'un théâtre ou l'incendie d'un bal public où 1.500 personnes auraient péri.

A coup sûr, un tel événement n'eût pas appartenu à l'histoire politique. Les massacres des prisons n'en font point partie pour M. Aulard. C'est à ce degré là que ce paillasse démocratique compte sur l'ignorance et la sottise des instituteurs primaires qui sont son seul public, mais son public forcé. Mais la date seule des massacres suffirait à en faire saisir l'origine et le but politiques. Ils se produisent vingt jours après la mise en captivité du roi, mais avant que la royauté ne fût légalement abolie ; et, ce qui est à remarquer plus encore, ils se produisent au moment où l'Assemblée va se dissoudre et où vont recommencer les élections à la Conventions. Les premières réunions électorales de Paris sont exactement contemporaines des massacres. Qu'est-ce à dire ? que le pouvoir révolutionnaire, qui n'est pas l'Assemblée, mais la Commune de Paris ou plus exactement encore le Comité de surveillance de la Commune, mené par Marat et Danton, veut rendre la chute de la royauté définitive, irréparable, détruire toute possibilité de réconciliation entre l'Assemblée et le roi, entre l'Assemblée et l'Europe, en obligeant l'Assemblée à prendre la responsabilité de ce fleuve de sang royaliste à l'effusion duquel elle n'a pas su s'opposer. Mais de plus, la Commune veut que les élections s'accomplissent sous l'empire de la terreur. Tout le monde tremble dans les assemblées électorales et le vote a lieu dans de très nombreux collèges sous la surveillance d'une ban
Cette organisation et ce
raisonnement établit av
été démontrés directeme
cuments écrasants rasse
Mortimer-Ternaux et les
Cassagnac. Les massacres
décidèrent de la marche d
tion et du régime des pires
trouvera, disais-je, une preu
dans les souvenirs de Gailla
chapitre VII débute ainsi : «
électoral assemblé à Meaux p
mer les députés à la Convent
que les autorités département
fortement impressionné par ce
ments. Celui qui l'avait précéd
auparavant *avait fait des choix*
rés, la nouvelle assemblée éle
n'élut que des révolutionnaires ar
Les anciens administrateurs de 17
1792, n'étant pas même parvenus
faire nommer électeurs, ne purent
ter en place. Ils disparurent et la p
part d'entre eux ne pensèrent qu'à
faire oublier, le choix de leurs succe
seurs les avertissant par avance d
proscriptions dont ils allaient être l'ob
jet. Le nouveau directoire du départe
ment était composé de gens inconnu
pour la plupart et sans valeur... » Tout le chapître est à lire.

Telle furent les conditions... impératives dans lesquelles la « volonté populaire » fit en France sa première manifestation vraiment démocratique. Les vrais républicains étaient déjà en 1792 gens de précaution. Comment s'appelaient alors les Piou ou les Charles Benoist qui attendaient le salut public de la « liberté électorale » ou d'une modification de la forme des urnes ?

Pierre LASSERRE.

FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*
du 30 août 1909

Revue des Livres

Histoire

Maurice Gaillard était, comme Fouché, dont il resta l'ami, professeur au collège, à Juilly, de l'Oratoire quand éclata la Révolution. Pas plus que Fouché, il n'était prêtre et, s'il l'eût été, sans doute n'eût-il pas imité ses collègues, le P. Billaud et le P. Bailly (les deux conventionnels régicides Billaud-Varenne et Bailly de Juilly, qui se défroquèrent) ; en effet, il traversa la tourmente révolutionnaire sans rien abandonner de ses convictions religieuses et sans se laisser jamais gagner au jacobinisme.

Nommé président du directoire exécutif de Seine-et-Marne en 1791, il resta jusqu'en 1796 attaché à l'administration supérieure de ce département et, dans ses fonctions, fit preuve d'autant d'intelligence et de zèle que de modération et de courage, s'efforçant le plus possible d'atténuer pour ses concitoyens les horreurs d'un régime de boue et de sang. Entré dans la magistrature sous le Consulat, il fut conseiller à la Cour de Paris, puis président du tribunal criminel de Seine-et-Marne et prit, en 1831, sa retraite comme conseiller à la Cour de Cassation. Il mourut en 1844, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Il a laissé des *Mémoires* que son arrière-petite-fille a communiqués au baron Despatys, ancien conseiller municipal de Paris, qui a écrit d'après eux un ouvrage fort intéressant : *La Révolution, la Terreur, le Directoire.*

Ces Souvenirs de Maurice Gaillard, restreints le plus souvent au tableau de la Révolution dans le département de Seine-et-Marne, ont le mérite d'être des récits vécus et vivants ; Gaillard ne se perd point en considérations sur les événements dont il a été le témoin, sur les personnages avec lesquels il a été en relations ; il dit seulement ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu.

Parmi les pages de Gaillard les plus importantes au point de vue de l'histoire anecdotique de la Révolution, il faut citer celles qu'il a consacrées aux derniers moments de Mirabeau (dont il croit que la mort fut due à un empoisonnement) et à ses funérailles ; le récit de sa visite (en mai 1794) à Couthon, qui le reçut vêtu d'une robe de chambre blanche et tenant sur les bras un petit lapin blanc auquel il présentait de la luzerne ; les détails qu'il donne sur la jeunesse de Robespierre, qu'il avait connu à Arras en 1785 et par qui il entendit, en 1789, prononcer un jour ces paroles : « Deux hommes ont paru dans ces derniers temps qui semblaient destinés à réformer les erreurs populaires et les abus des divers gouvernements : Voltaire et Jean-Jacques. Voltaire a manqué son but. Jean-Jacques, même avant sa mort, avait perdu tout crédit. C'est moi, j'en suis convaincu, qui suis destiné à opérer cette révolution ! »

L'ouvrage que le baron Despatys a composé d'après les *Mémoires* de Gaillard contient nombre d'épisodes curieux, généralement tragiques, mais parfois comiques : l'arrestation à Melun de Bailly, le premier maire de Paris ; les menées des Duplay, qui chambrent, pour ainsi dire, Robespierre ; les exploits des conventionnels Maure et Dubouchet, envoyés en Seine-et-Marne pour y faire régner la terreur ; l'aventure d'un autre conventionnel, le sinistre et grotesque Bentabolle, qui veut faire fusiller ou guillotiner tout le monde et qui parle d'infliger à Melun un châtiment terrible parce qu'on s'y est permis de lui demander son passe-port ; l'exécution de Fouquier-Tinville et de l'ancien président du Tribunal révolutionnaire Herman ; celle du conventionnel Bourbotte, l'un des « Derniers montagnards » qui, s'étant blessé d'un coup de poignard, est transporté dans un fauteuil à l'échafaud. Pendant qu'on guillotine deux de ses collègues, Bourbotte harangue tranquillement la foule ; son tour venu, on l'étend sur la bascule ; mais, le bourreau avant oublié de remonter le couperet, on le replace sur son fauteuil et aussitôt il reprend son discours : « Je vous disais, donc, citoyens... » En ce temps-là, les méchants, comme les bons, savaient mourir.

Fouché

LUCIEN MAURY

Figures littéraires. Écrivains français et étrangers. — Albert Vandal. — Maurice Barrès. — Romain Rolland. — Louis Bertrand. — J.-H. Rosny jeune. — André Gide. — Humilis. — Maurice Maindron. — E.-M. de Vogüé. — Huysmans. — Emile Zola. — Georges Renard. — Edme Champion. — Dr Gustave Le Bon. — Tolstoï. — B. Bjœrnson. — J. Bojer. — Enrique Larreta. — Blasco Ibanez. — George Moore. — Edith Wnarton. — Chesterton. — Levertin. — Ch. V. Langlois. — O. Gréard. — Desdevises du Dézert. — Trois poétesses : L. Delarue-Mardrus. Hélène Picard. J. Perdriel-Vaissière. 1 volume in-16 . . . . . 3 fr. 50

Vies et Œuvres d'autrefois. **Classiques et Romantiques.** *XVIIe siècle.* Fénelon et Mme Guyon. — Port-Royal. — *XVIIIe siècle.* L'influence de Voltaire. — J.-J. Rousseau. — Les Mémoires de Casanova. — Les Mémoires de Frémilly. — *Trois révolutionnaires.* Saint-Just. — Un ami de Fouché, Gaillard. — Cambacérès. — *XIXe siècle.* Un ami de Mme de Staël : Mathieu de Montmorency. — Paul-Louis Courier et l'amour grec. — Stendhal. — Balzac. — *Quelques aspects du romantisme.* — Les origines du romantisme : Jules de Rességuier. — Senancour. — Maurice de Guérin. — La jeunesse de Lamartine. — Berlioz. — *Silhouettes féminines.* Mme de Tencin. — La duchesse du Maine. — Mme de la Suze. — Mme de Genlis, etc. 1 volume in-16 . . . . . 3 fr. 50

chez Perrin

Voir :

Baron Despatys : Un ami de Fouché d'après les mémoires de Gaillard. Paris Plon 1911. in 8 avec un portrait

L'Ami de la Religion t. XVIII, p. 209